

PROCEDURE DE RECLAMATIONS

CLIENTS

Toute réclamation peut être adressée gratuitement à la société de gestion, à l'adresse indiquée ci-dessous :

AMALTHEE GESTION

1 rue Ville Pépin

35400 SAINT-MALO

Les délais de traitement des réclamations sont de :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la date d'envoi de la réclamation pour ce qui concerne l'accusé de réception ;
- Deux mois maximum à compter de la date d'envoi de la réclamation pour ce qui concerne l'envoi de la réponse au client, sauf circonstances particulières.

En cas de désaccord définitif avec Amalthée Gestion, le réclamant peut s'adresser au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers :

- Par courrier adressé au 17 place de la Bourse -75082 PARIS CEDEX 02 ;
- ou via le formulaire de demande de médiation disponible sur le site de l'A.M.F (www.amf-france.org), sous la rubrique "Médiateur".

Le réclamant peut également, dans la rubrique "Médiateur" du site de l'A.M.F, prendre connaissance de la Charte de la Médiation de l'A.M.F.